

# **REGLEMENT DU JEU - CONCOURS**

## **« A la recherche de la Phrase Mystère 2024 »**

### ***Article 1 – ORGANISATEURS***

Les Commissions Municipales de la Culture et du Commerce, en partenariat avec les commerçants de Canohès (voir liste ci-dessous) organisent un jeu gratuit et sans obligation d'achat se déroulant du :

***Mardi 21 mai 2024 au Vendredi 12 juillet 2024.***

Ce jeu consiste à trouver une phrase « mystère » composée de **18 mots** inscrits chacun sur une œuvre artistique réalisée dans l'atelier CREATIV'ART, situé à l'adresse 3 avenue des Souvenirs à Canohès.

Ces peintures sous forme de tableau seront exposées sur un chevalet ou un cadre disposé dans chaque commerce participant.

### ***Article 2- CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS***

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne mineure de plus de 13 ans ou majeure. Tout participant mineur doit cependant obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses représentants légaux pour participer au jeu-concours. Chaque participant est autorisé à concourir une seule fois.

Sont exclues du jeu les personnes organisatrices, ainsi que les membres de leur famille ou les personnes ayant participé à la conception du jeu.

En participant au jeu-concours, le participant accepte que son nom et sa photo soit réutilisés par les organisateurs sur tout support papier ou digital.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

### ***Article 3 – MODALITES DE PARTICIPATION***

Les participants doivent se rendre, durant toute la durée du jeu-concours, dans chaque commerce partenaire, sans obligation d'achat, pour découvrir le mot inscrit sur une œuvre artistique exposée sur un chevalet ou sur un cadre. Ils pourront ainsi reconstituer « la phrase mystère » à l'aide des 18 mots.

Une fois reconstituée, cette phrase devra être inscrite sur le bulletin de participation mis à disposition dans chaque commerce, sur lequel il devra indiquer son nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail.

Ce bulletin devra être déposé dans l'urne prévue à cet effet à l'accueil de l'hôtel de ville, aux jours et heures d'ouverture jusqu'au vendredi 12 juillet à 17h30.

### ***Article 4 – DOTATIONS***

Six prix seront attribués chronologiquement aux gagnants :

- 1er prix : une tablette d'une valeur de 400 € et 2 bons d'achats commerçants d'une valeur unitaire de 15 €,
- 2ème prix : une enceinte Bluetooth d'une valeur de 100 € et 3 bons d'achats commerçants, d'une valeur unitaire de 15 €,
- 3ème prix : un appareil photos Polaroid d'une valeur de 100 € et 2 bons d'achats commerçants d'une valeur unitaire de 15 €,
- 4ème prix : 5 bons d'achats commerçants d'une valeur de 15 €
- 5ème prix : 4 bons d'achats commerçants d'une valeur de 15 €
- 6ème prix : 2 bons d'achats commerçants d'une valeur de 15 €

## ***Article 5 – TIRAGE AU SORT ET REMISE DES PRIX***

Le tirage au sort et la remise des prix auront lieu le dimanche 14 juillet 2024 à 20 h00 au cours de la soirée FESTI'CANOHES.

Pour être valide, le bulletin devra comporter la phrase mystère 2024 exacte. A défaut, il sera procédé à un nouveau tirage au sort.

Toute participation incomplète, inexacte ou bulletin illisible, non conforme au règlement ou reçue après la date et l'heure définies du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Chaque gagnant remporte un seul prix.

Les prix seront récupérés sur place par les gagnants.

En cas d'absence, les gagnants seront informés par la Ville de Canohès, par téléphone ou par email.

Les prix seront conservés à la mairie pendant un mois, ils ne pourront être ni repris, ni échangés, ni convertis en monnaie ou devises, ni envoyés par voie postale.

## ***Article 6– RESPONSABILITES ET DROITS***

L'Organisateur :

- Se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagé de ce fait.

- Dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant le bon déroulement du jeu concours.

Le présent règlement sera disponible sur le site internet [www.canohes.fr](http://www.canohes.fr).

## ***Article 7 – RESPONSABILITE DES OEUVRES***

Les commerçants partenaires s'engagent à exposer les œuvres durant toute la période mentionnée à l'article 1 du règlement, et à les restituer dans leur état initial à la clôture du jeu-concours.

## ***Article 8 – ACCEPTATION DU REGLEMENT***

La participation au jeu-concours « à la recherche de la phrase mystère 2024 » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Ce règlement entre en vigueur dès sa publication.

## ***Article 9 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL***

La Ville de Canohès s'engage à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel soient conformes à la réglementation en matière de données à caractère personnel et notamment au Règlement européen sur la protection des données (RGPD) n°2016-679 du 27/04/2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## ***Article 10 – DONNEES NOMINATIVES ET PERSONNELLES***

Les Participants autorisent l'Organisateur à utiliser dans le cadre du jeu concours toutes les informations nominatives communiquées au moment de leur participation au jeu concours.

Les données à caractère personnel recueillis sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de la participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

**Article 11 – LISTE DES COMMERCANTS DE CANOHES PARTENAIRES  
DU JEU / CONCOURS ET DES BONS D'ACHATS CORRESPONDANTS**

Bons d'achats 1<sup>er</sup> prix :

- ! Boucherie **MELE LANGLOIS**, 9 avenue des Souvenirs
- ! **COEUR de FLEURS** , zone Actipôle, Mas Gaffard

Bons d'achats 2<sup>ème</sup> prix :

- ! **PHARMACIE DU CARLIT** , 38 rue de la Poste
- ! **EL PUEBLO** , 1 rue de la Couloumine
- ! **FRED PRIMEURS** , 4 rue de la Poste

Bons d'achats 3<sup>ème</sup> prix :

- ! **LADY BOY** , zone Actipôle, Mas Gaffard
- ! **PIZZA LENA**, 4 rue de la Poste

Bons d'achats 4<sup>ème</sup> prix :

- ! **OPTIC 2000**, zone Actipôle , Mas Gaffard
- ! **PRESSE FDJ CANOHES**, Intermarché , Mas gaffard
- ! **PETIT POIS** , avenue des Massaguères
- ! **PHARMACIE DES ACACIAS**, zone Actipôle , Mas Gaffard
- ! **Boulangerie Patisserie CHEZ SANCHEZ** , 1 rue du Pountet

Bons d'achats 5<sup>ème</sup> prix :

- ! **RUSTIC PIZZA** , route de POLLESTRES
- ! **SAVEURS D'ASIE**, 10 rue de la Couloumine
- ! **VIE 2 GRENIER 66** , 8 rue de la Couloumine
- ! **LP PRESSING**, 12 traverse de la Cave Coopérative

Bons d'achats 6<sup>ème</sup> prix :

- ! **LES VINS DE PYRENE**, 14 traverse de la Cave Coopérative
- ! **TI PAILLE EN QUEUE**, place Jean FERRAT